

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	27

Numéro Délibération	27/2026
Mise en ligne le	05/05/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 24 avril 2026

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 avril 2026

Objet de la délibération

Institutions et vie politique – Constitution de la Commission communale des impôts directs (CCID)

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – Mme Pascale LOCK-JEANJEAN – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – M. Laurent VIDAL – Mme Maud DUPUIS – M. Jérémy GARCIA – Mme Géraldine GROLIER – M. François BATOCHÉ – M. Raymond HAREL – M. Max RASCALOU – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Catherine ITIER – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Sylvie COSTA – M. Julien BERETTI – Mme Christelle MUSICCO – Mme Amélie UNAL – Mme Lauriane SIAUVAUD – Mme Alexandra ROSELLO – M. Loïc GOUGET – Mme Laurence TORRENT – M. Frédéric SARROUY – M. Sébastien CAMMAL – Mme Anne-Laure ITIER

Représenté M. Stéphane PUJOL pouvoir à M. Sébastien CAMMAL

Excusée Mme Laurence BOISVILLE

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : M. Max RASCALOU

Monsieur Jean-Claude SALAS présente l'affaire ;

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la durée du mandat des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID) est identique à celle du mandat du conseil municipal. Il convient, en conséquence, de procéder à son renouvellement dans un délai de deux mois suivant l'installation du nouveau conseil municipal.

La CCID joue un rôle essentiel en matière de fiscalité directe locale :

- elle émet chaque année un avis sur les nouvelles évaluations et les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale ;
- elle contribue à assurer une représentation équilibrée des contribuables soumis aux différentes impositions locales (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises) ;
- elle exerce un rôle de proximité indispensable, en examinant les situations propres au territoire communal, tandis que la Commission intercommunale des impôts directs (CIID) intervient principalement sur les locaux professionnels et les paramètres d'évaluation à l'échelle intercommunale (secteurs, tarifs, coefficients de localisation).

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Vu l'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de dresser, en nombre double, la liste des contribuables susceptibles d'être désignés commissaires titulaires et suppléants de la Commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de plus de 2000 habitants, cette liste doit comprendre 32 contribuables, parmi lesquels seront désignés 16 commissaires (8 titulaires et 8 suppléants) appelés à composer la CCID ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'établir la liste des 32 contribuables proposés au Directeur départemental des finances publiques en vue de la désignation des membres de la Commission communale des impôts directs, conformément à la liste nominative annexée à la présente délibération ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre cette liste, accompagnée de la présente délibération, à la Direction départementale des finances publiques, dans le respect du délai légal.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 28



Le Maire,

Guy LAURET.

Le Secrétaire de séance,

Max RASCALOU.